

Expansion de la Commission scolaire, 1940-1980

Les décennies 1940 et 1950 voient l'étalement des ressources humaines des communautés des Frères du Sacré-Cœur et de la Congrégation de Notre-Dame atteindre ses limites à Sherbrooke et dans sa périphérie. De plus, les premiers établissements scolaires arrivent à un certain point de saturation et ne peuvent plus



Personnel enseignant de l'école Saint-Jean-Baptiste, juin 1943. Les Frères du Sacré-Cœur reçoivent, entre autres, le commissaire et président Ernest Sylvestre, quatrième à gauche dans la première rangée assise. (*Fonds Famille Sylvestre, Société d'histoire de Sherbrooke, IP246*)

accueillir de nouveaux élèves, et ce, malgré les nombreux agrandissements et améliorations effectués sur les immeubles. Le développement de la Commission scolaire de Sherbrooke doit maintenant inévitablement passer par une nouvelle stratégie.

De fait, la phase d'expansion, qui s'ouvre dans les années 1940, se caractérise par la création accélérée de nouvelles paroisses dans les quartiers émergents de Sherbrooke et par la création parallèle d'écoles de paroisse. Phénomène intéressant, ce sont essentiellement de nouvelles communautés religieuses dans le diocèse de Sherbrooke qui s'installent dans ces écoles. Les Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus lancent le mouvement avec la prise en charge de l'école du Saint-Sacrement en 1940, située sur la 1^{re} avenue Nord (aujourd'hui, pavillon 4 du Cégep de Sherbrooke de la rue Kennedy Nord) ; suivront, parmi d'autres, les écoles de la Sainte-Famille (1949), de l'Assomption (1952) et Saint-Boniface (1954), toutes dirigées par cette communauté. Mais la croissance va bien au-delà de l'implication récente des Filles de la Charité. Par exemple, les commissaires confient l'école Saint-Joseph (1950) aux Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie ou encore l'école Pelletier (1951) aux Sœurs de l'Enfant-Jésus. Les communautés masculines sont aussi sollicitées : les Frères des Écoles Chrétiennes acceptent de diriger l'école Hébert (1951), alors que les Frères Maristes s'installent à

l'école Laporte (1951). Ultiment, c'est plus d'une quinzaine de communautés religieuses qui s'impliqueront dans l'enseignement sur le territoire actuel de la Ville de Sherbrooke¹.

Or, bien entendu, ce qui stimule avant tout ce développement, c'est l'explosion des naissances qui suit la fin de la Deuxième Guerre mondiale ; le fameux baby-boom québécois. Dans les seules décennies 1950 et 1960, la Commission scolaire de Sherbrooke fait ériger 31 nouveaux établissements scolaires sur le territoire de la municipalité. Pas moins de 16 de ces écoles sont inaugurées entre 1950 et 1955, une pointe historique ! D'ailleurs, la logique des chantiers de construction épouse bien celle de la croissance des premières cohortes des baby-boomers. En effet, les premiers projets sont essentiellement des écoles primaires, alors que les projets d'écoles secondaires émergent autour du début des années 1960 ; ce n'est, par ailleurs, pas un hasard si le réseau des Cégeps est implanté à partir de 1967-68. À titre d'exemple, la Commission scolaire sherbrookoise accueille, lors de l'année scolaire 1963-64, près de 15 600 élèves répartis dans 520 classes².

Il faut aussi souligner que cette croissance est soutenue par un retour significatif de l'État en éducation. En effet, les successeurs du premier ministre québécois Maurice Duplessis, Paul Sauvé et Antonio Barrette, lancent le mouvement de refinancement du système d'éducation québécois, entre autres avec la majoration des octrois accordés aux commissions scolaires³. Comme le souligne Andrée Dufour, « les objectifs et les idéaux d'accessibilité et de démocratisation de l'enseignement » sont au cœur des préoccupations de l'époque⁴. D'ailleurs, l'un des impacts importants des réformes scolaires entreprises à partir de 1964 est l'émergence du rôle de l'enfant dans son cheminement éducatif. En effet, l'élève devient le « premier agent de sa propre

¹ Voir annexe 4, pour un tableau-synthèse sur la présence des communautés religieuses.

² CECS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1962 au 13 octobre 1964, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 155.

³ L'élection de Jean Lesage en juin 1960 accentue cette orientation. En 1961, Lesage fait adopter la « grande Charte de l'éducation » qui jette les bases des réformes à venir, alors que le « Rapport Parent » amène à la création du Ministère de l'Éducation (Loi 60 du 13 mai 1964). A. Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, p. 86-87.

⁴ *Ibid.*, p. 88-89.

formation » et ses droits sont clairement établis : « éducation préscolaire, gratuité scolaire, choix d'une école particulière, choix à l'enseignement religieux ou à l'enseignement moral, services spécialisés pour les élèves handicapés »⁵.

Il faut dire que les mœurs sociales évoluent. L'expansion religieuse, à son sommet pendant la décennie 1950, décline rapidement. Si en 1952, le curé de la paroisse de la Sainte-Famille tente de faire renvoyer, sans succès, une élève de l'école de la Sainte-Famille sous prétexte que ses parents sont « témoins de Jéhovah », les commissaires acceptent, en septembre 1964, dix enfants francophones de religion baptiste dans leurs écoles en septembre 1964 : « ces enfants ne seront pas tenus de suivre les cours de religion, mais devront tout de même rester en classe pendant ces cours et s'occuper à d'autre chose [sic] »⁶. L'ouverture confessionnelle demeure cependant timide. À preuve, la Commission scolaire régionale de l'Estrie (CSRE) lance une enquête, en mars 1969, sur la disparition de crucifix dans certaines écoles⁷. Cette enquête est confiée à l'abbé Paul-Émile D'Arcy, qui constate que :

L'absence de crucifix [...] vient du fait que des travaux de rénovation (peinture) ayant été effectués, on a dû dépendre les crucifix ; et c'est uniquement par négligence ou par oubli qu'ils n'ont pas été rependus. Il n'y a donc eu aucun geste sacrilège de commis, par qui que ce soit, dans ces écoles. [...] Nous espérons, Madame et Messieurs les Commissaires, que ces explications seront de nature à dissiper vos craintes légitimes⁸.

Parlant de changement de mœurs, en septembre 1970, un petit groupe d'élèves de l'école Montcalm vient réclamer des précisions de la part des commissaires sur le Règlement sur la longueur des cheveux et l'interprétation des mots « démesurément longs » ; la CSRE renvoie les élèves vers la direction de leur école afin de régler ce problème⁹.

⁵ S. Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques...*, p. 39.

⁶ BCECRCS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1951 au 13 avril 1954, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 148 et CECS, *Livre des minutes*, 10 juillet 1962 au 13 octobre 1964, p. 281.

⁷ CSRE, *Livre des minutes*, 2 décembre 1968 au 5 janvier 1970, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 65. Voir la section thématique sur la Commission scolaire régionale de l'Estrie, pour plus de détails sur cette institution.

⁸ CSRE, *Livre des minutes*, 2 décembre 1968 au 5 janvier 1970, p. 67.

⁹ CSRE, *Livre des minutes*, 19 janvier 1970 au 31 mai 1971, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 165.

Outre la croissance de la clientèle étudiante, c'est aussi l'expansion territoriale de la Ville de Sherbrooke qui commande la multiplication des écoles. De fait, le développement des établissements scolaires est étroitement lié à l'étalement progressif des citoyens sur le territoire urbain. La création des écoles Gagnon (1952) rue Galt Ouest, Brébeuf (1954) rue Albert-Skinner, Jean-XXIII (1967) rue Thibault ou encore Desjardins (1968) rue des Jardins-Fleuris, s'inscrit dans cette logique de fournir des services d'enseignement adéquats à une population éloignée du centre. La Commission scolaire souhaite, en d'autres mots, coordonner ses opérations avec le plan d'urbanisme de la municipalité, au gré des différents projets immobiliers résidentiels. On le voit, ce sont dorénavant tous les secteurs de la Ville qui sont couverts par les écoles de la Commission scolaire.

En plus du développement « naturel » de la Ville, la Commission sherbrookoise voit aussi le nombre d'établissements augmenter suite à des annexions scolaires. Par exemple, en juillet 1951, l'annexion de la Municipalité scolaire du canton d'Orford au Bureau des commissaires des écoles catholiques romains de la Cité de Sherbrooke mène à la prise en charge de l'école Saint-Charles-Garnier de la rue McCrea. Une vague d'annexions commence à la fin des années 1960, entre autres avec Rock Forest (1967), Deauville (1967) et Ascot Corner (1968). Il faut dire que les petites municipalités scolaires ont de plus en plus de difficultés à offrir des installations modernes et un personnel spécialisé, avec leur budget limité. De plus, le phénomène est accentué suite à la mise en application de la Loi 27 en 1971-72, qui force le regroupement des quelques 800 commissions scolaires québécoises pour en former 254 (224 catholiques et 30 protestantes). Sur le territoire estrien, cette nouvelle réglementation réduit le nombre de commissions scolaires locales de 45 à 7¹⁰. En 1972 seulement, la Commission scolaire de Sherbrooke annexe cette fois les municipalités scolaires de Bromptonville, Lennoxville, Saint-Denis-de-Brompton et Waterville¹¹.

¹⁰ Les sept commissions sont centrées autour des municipalités suivantes : Sherbrooke, Asbestos, Coaticook, East Angus, Lac Mégantic, Magog et Windsor. Il faut dire que le mouvement de centralisation était déjà bien amorcé : en effet, en 1950, il y avait 107 commissions scolaires sur tout le territoire estrien. S. Turcotte, *Les commissaires d'écoles catholiques...*, p. 45-48.

¹¹ Voir annexe 5, pour un tableau-synthèse sur les annexions scolaires.



Académie du Sacré-Cœur de Bromptonville, 1938. (Fonds Napoléon Rémillard Jr, Société d'histoire de Sherbrooke, IP339)

Dans la majorité des cas, la Commission sherbrookoise hérite d'une ou deux écoles par ancienne municipalité scolaire. En effet, la plupart des municipalités rurales entourant Sherbrooke ont vécu un développement démographique plus lent. Ces municipalités, souvent agricoles, et possédant

une population dispersée sur leur territoire, ont connu un système que l'on peut qualifier de mixte, comprenant une école du village et des écoles de rang, de la moitié du 19^e siècle aux années 1930-1950¹². C'est le cas des municipalités scolaires de Saint-Élie-d'Orford, de Johnville ou encore de Stoke, pour ne nommer que celles-ci. Or, un mouvement de centralisation des classes dans les écoles de village, et de fermeture des écoles de rang, s'accélère dans les années 1950 ; ce mouvement de centralisation est d'ailleurs souvent combiné à l'arrivée d'une communauté religieuse à la direction de l'école centrale. Par exemple, la fondation de l'école centrale Notre-Dame-des-Champs de Stoke en 1956, prise en charge par les Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus l'année suivante, complète la centralisation de l'enseignement au village et met fin au système des écoles de rang. C'est principalement ces différentes écoles de village que la Commission scolaire de Sherbrooke prend en charge lors des annexions. Cette dernière termine la centralisation des classes, lorsque nécessaire, en liquidant les dernières écoles de rang ; c'est le cas pour Rock Forest, où la Commission des écoles catholiques de Sherbrooke (CECS) vend cinq petites écoles à des particuliers en février 1968¹³.

¹² Ces écoles étaient, dans la grande majorité des cas, dirigées par des institutrices laïques : souvent une ou deux institutrices pour une ou deux classes avec des élèves de niveaux différents.

¹³ CECS, *Livre des minutes*, 4 juillet 1967 au 11 novembre 1969, Centre administratif de la CSRS, Gestion documentaire, p. 87, 92 et 98.